

général Carleton demeura à Québec, avec le 34^{ème} régiment, et la Pointe Lévy fut occupée par le 62^{ème}.

Toutes ces troupes, arrivées le printemps et l'été précédents, étaient agguerries et munies de toutes les choses nécessaires à la guerre. Le ministère britannique les avait envoyées en Canada, non seulement pour défendre cette colonie, mais encore pour porter la guerre dans le sein des colonies insurgées. Le commandement de celles qui devaient former l'expédition et agir offensivement, fut donné au lieutenant-général Burgoyne, qui s'était distingué en plusieurs rencontres par sa bravoure et son habileté, et qui eut sous lui les majors-généraux Phillips et Reidesel, et les brigadiers Fraser, Powell, Hamilton et Specht. Les habitans du Canada eurent ordre de leur fournir des hommes pour occuper les bois sur les frontières, empêcher la désertion, porter les nouvelles, et interrompre, autant que possible, toute communication entre les mécontents de la province et les ennemis. Outre ces requisitions, on exigea encore d'eux qu'ils fournissent des chevaux et des voitures pour le service de l'armée.

Le but du ministère était d'opérer une jonction avec Sir W. Howe, qui commandait à N-York, et de couper par ce moyen la communication entre les provinces du sud et celle du nord ou de l'est. En même tems que le général Burgoyne devait traverser le lac Champlain, un détachement eut ordre de s'avancer par Oswego et la rivière *Mohawk*, ou des Agniers, pour faire une diversion en faveur de l'armée principale, dans sa marche sur Albany. Ce détachement, qui se montait à sept ou huit cents hommes, se composait de deux cent vingt hommes des 8^{ème} et 34^{ème} régimens, du corps de provinciaux de New-York de Sir John Johnson, de quelques chasseurs d'Hanau, et d'une compagnie de Canadiens, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel St. LEGER.

L'armée principale, sous le général Burgoyne, ayant traversé le lac Champlain, débarqua et campa, le 20 Juin, à la Pointe à la Chevelure. Ici, le général donna un festin de guerre aux sauvages, commandés par Mr. DE ST. LUC, gentilhomme Canadien, et le lendemain, il leur fit un discours propre à exciter leur ardeur pour la cause du roi, mais à réprimer en même tems leur barbarie accoutumée. Il leur ordonna d'épargner les vieillards, les femmes et les enfans, même dans le fort de l'action, et leur défendit de répandre le sang autrement que dans le combat, et d'enlever la chevelure aux blessés et aux mourans.

Ces restrictions refroidirent peut-être un peu l'ardeur des sauvages; mais ce qu'ils auraient pu faire de plus pour la cause royale n'aurait pas compensé, suivant nous, le surcroît de